

Cette formation est réalisable en intra,  
mais ne bénéficie pas dans ce cadre de  
subventionnement.  
N'hésitez pas à nous consulter

56, avenue de Wagram  
75854 Paris cedex 17  
☎ : 01 40 54 22 72

Votre entreprise  
veut rester  
conforme à la  
réglementation,  
vous pouvez agir !

## LA GESTION, LA TARIFICATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES



### Public :

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels.



### Objectifs :

- Comprendre et analyser le mécanisme de la tarification annuelle
- Intégrer les effets de la tarification dans la gestion de l'entreprise
- Proposer et développer des méthodes et des moyens d'amélioration de la gestion des A.T. et M.P.
- Permettre aux participants d'estimer l'enjeu économique de la prévention des accidents



### Points clés de la formation :

- **Les modalités de la déclaration de l'accident du travail**
- **La maladie professionnelle**
- **Les procédures**
- **La tarification et son compte :**
  - ✓ Le compte employeur
  - ✓ La tarification
- **Le coût de l'accident du travail**

### • Les ristournes et subventions :

- ✓ Les ristournes sur les cotisations, les avances et les conventions d'objectifs
- ✓ La minoration de taux des A.T. trajet.

### • Les modèles de procédures :

- ✓ La déclaration d'A.T.
- ✓ Les documents à remettre au salarié en mission,
- ✓ L'accident provoqué par un tiers, M.P., soins A.T. légers.
- ✓ Le registre des accidents de travail bénins



### Organisation, durée, date :

Durée : 1 jour  
Horaires : 9h— 17h  
Lieu : Paris  
Date: **06/06/2024**  
Tarif : **Subventionné**

Modalités et délais d'accès : **consulter le planning de formation**

Prérequis : aucun  
Méthodes pédagogiques mobilisées et modalités d'évaluation : accueil dans une salle de classe dédiée, support de cours projeté, évaluation à chaud, certificat de réalisation de l'action.

Accessibilité aux personnes handicapées.

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.